



FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les infirmier-es malades de leur travail sont mal soigné-es par le Ministère !

L'émission télévisée du 8 novembre 2011 sur « France 5 » consacrée à l'exercice de la profession infirmière mais aussi, en toile de fond, de l'ensemble des professions de l'hôpital, a montré des témoignages de souffrance des soignant-es, des conditions de travail dégradées, de l'usure du travail jusqu'à l'extrême...

Les médias soumis au dictat du gouvernement, n'ont pas fait appel aux organisations syndicales professionnelles les plus représentatives dans les établissements de soins pour le débat et dans le reportage.

L'intervention du Ministère, par la voix tant de la directrice générale de l'Organisation des Soins et de son DRH, est éloquent et fait preuve de la méconnaissance de la réalité quotidienne ou d'une surdité profonde : absence de réponse aux attentes exprimées par les infirmières, négation des conditions d'exercice pour se « cacher » derrière l'organisation du travail...

Les infirmières sont toutes des expertes non reconnues, le ministère avec son dernier et n-ième rapport (Berlant, Hénart, Cadet), les réduit à des « faiseurs d'actes » au mépris de leurs qualifications et de leurs aspirations .

Le 20 octobre 2011, les professionnel-les de la Fonction publique hospitalière ont fait majoritairement confiance à la CGT qui, par sa proximité et son écoute, défend leurs revendications avec force et conviction : reconnaissance salariale des qualifications, amélioration des conditions de travail et reconnaissance de la pénibilité avec un départ anticipé, augmentation des quotas de formation pour répondre aux besoins importants de personnel qualifié, demande de financement des établissements.

Le gouvernement doit entendre les infirmière-es et tous professionnel-les, en leur donnant les moyens de s'exprimer et d'assurer une prise en charge globale de qualité des patient-es.

N° 182

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

Montreuil, le 10 novembre 2011

Tél : 01 48 18 20 98
Fax : 01 48 57 56 22
E-Mail :
com@sante.cgt.fr